

# HEINRICH BOLL - TUNIS

---

FILIALE D'ASSOCIATION ETRANGERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

**Mohamed Nadir FEKI**

---

*Expert comptable*

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

71 Rue Alain Savary A 32 -1003 – Tunis

M.F : 901740 V A P 000

Tel : 71 806.058 – Fax : 71 808.426- Email : mohamed.nadir.feki@topnet.tn

Rapport du Commissaire Aux Comptes sur les Etats Financiers  
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

## **SOMMAIRE**

---

### **I- RAPPORT**

Rapport Général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31  
Décembre 2016.

### **II- ETATS FINANCIERS**

- 1- Bilan.
- 2- Etat de résultat.
- 3- Etat de flux de trésorerie.
- 4- Notes aux états financiers.

**Mohamed Nadir FEKI**

**Expert comptable**  
**Membre de l'Ordre des Experts Comptables**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**Monsieur le Directeur de l'association Heinrich Boll - Tunis**

**RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS**

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'association Heinrich Boll - Tunis, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
- 2- La direction de l'association est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de l'association. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
- 3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également

l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'association, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- 4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2016 font apparaître un total du bilan de D : 131.406, un excédent de l'exercice nul et une trésorerie positive de D : 5.822.

#### OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- 5- A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de l'association Heinrich Boll - Tunis arrêtée au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes.

Tunis, le 21 Mars 2017

Mohamed Nadir FEKI

Expert comptable

71 Rue Alain Savary A 32 -1003 – Tunis

Mohamed Nadir FEKI  
Expert Comptable  
Zitouna Palace - A11 - Montplaisir - Tunis  
Tél: 71 908 988 - Fax: 71 908 977

**HEINRICH BOLL - TUNIS**

---

**Filiale d'Association Etrangère**

**ÉTATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2016**

*Bilan*

*Etat de Résultat*

*Etat de Flux De Trésorerie*

*Notes aux Etats Financiers*

**BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**  
(exprimé en dinars)

	Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015	Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
<b>ACTIFS</b>						
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>						
<u>Actifs immobilisés</u>						
Immobilisations incorporelles		3 451	3 451			
Moins: amortissements		( 2 531)	( 1 841)			
	4	<u>920</u>	<u>1 611</u>			
Immobilisations corporelles		147 247	122 771			
Moins: amortissements		( 100 317)	( 82 205)			
	4	<u>46 930</u>	<u>40 566</u>			
Immobilisations financières		15 000	15 000			
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>62 851</u>	<u>57 177</u>			
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u>62 851</u>	<u>57 177</u>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>						
Projets, créances sur les partenaires		38 365	46 799			
Autres actifs courants		24 368	20 875			
Liquidités et équivalents de liquidités		5 822	246 408			
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<u>68 555</u>	<u>314 083</u>			
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>131 406</u>	<u>371 259</u>			
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET PASSIFS</b>						
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>						
Apports affectés à des immobilisations				9	62 851	57 177
Total des fonds associatifs avant résultat de l'exercice					<u>62 851</u>	<u>57 177</u>
Excédent (déficit) de l'exercice					-	-
<b>TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS</b>					<u>62 851</u>	<u>57 177</u>
<b>PASSIFS</b>						
<b>PASSIFS COURANTS</b>						
Heinrich Boll, apports reportés		62 851	57 177	10	56 302	264 217
Projets, dettes aux partenaires				11	3 125	37 958
Fournisseurs et comptes rattachés				12	1 060	181
Autres passifs courants		38 365	46 799	13	8 067	11 726
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<u>68 555</u>	<u>314 083</u>		<u>68 555</u>	<u>314 083</u>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u>131 406</u>	<u>371 259</u>		<u>131 406</u>	<u>371 259</u>
<b>TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS ET DES PASSIFS</b>						

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**  
(exprimé en dîners)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2015</u>
<b>PRODUITS</b>			
<u>Les revenus</u>			
Autres apports	14	1 874 258	1 624 895
<u>Total des revenus</u>		<u>1 874 258</u>	<u>1 624 895</u>
<u>Les gains</u>			
Quote part des subventions inscrite au résultat		21 265	19 510
Autres gains		2 624	95
<u>Total des gains</u>	15	<u>23 889</u>	<u>19 605</u>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<u>1 898 147</u>	<u>1 644 500</u>
<b>CHARGES</b>			
<u>Les charges de l'activité courante</u>			
Charges directes des projets	16	1 622 700	1 326 215
Charges de personnel	17	112 071	133 768
Dotations aux amortissements	18	21 110	19 510
Autres charges courantes	19	142 111	165 007
<u>Total des charges de l'activité courante</u>		<u>1 897 992</u>	<u>1 644 500</u>
<u>Les pertes</u>			
Autres pertes		155	-
<u>Total des pertes</u>		<u>155</u>	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<u>1 898 147</u>	<u>1 644 500</u>
<b>EXCEDENT (DEFICIT) DE L'EXERCICE</b>		<u>-</u>	<u>-</u>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2016</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>		
Encaissement des autres apports	10	1 666 343
Décaissements des sommes versées aux partenaires des projets	20	( 989 283)
Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	21	( 801 797)
Décaissements des sommes versées au personnel	22	( 115 849)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>		<hr/> <b>( 240 586)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	( 26 939)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<hr/> <b>( 26 939)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	10	26 939
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<hr/> <b>26 939</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<hr/> <b>( 240 586)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	8	246 408
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8	5 822



## **LES NOTES DE PRESENTATION**

### **Note 1 : Présentation de l'association**

Heinrich Boll Stiftung - Tunis est une association étrangère implantée à Tunis en 2012 conformément au décret loi 2011-88 portant organisation des associations . Elle est la filiale de la fondation du même nom basée à Berlin en Allemagne. L'avis de constitution a été publié au journal officiel de la république tunisienne en date du 4 décembre 2012.

L'association œuvre à la promotion de la culture et des principes des droits de l'homme, des droits civils, de la protection de l'environnement et au développement des relations tuniso-allemande et des pays méditerranéens et du monde arabe.

L'association n'est pas soumise à l'impôt sur les bénéfices. Elle est assujetti partiel à la TVA.

## **REFERENTIEL COMPTABLE**

### **Note 2 : Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et présentés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment la norme comptable NCT 40 relative aux structures sportives privées. En effet, cette norme constitue un référentiel plus adapté aux spécificités de l'association découlant de sa vocation non lucrative.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

### **Note 3 : Principes comptables appliqués**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les méthodes comptables les plus significatives pour l'élaboration et la présentation des états financiers se résument comme suit :

#### **3.1 Unité monétaire**

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

#### **3.2 Exercice comptable**

L'exercice comptable commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **3.3 Immobilisations**

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux adoptés par la fondation mère basée à Berlin. Les éléments immobilisés dont le coût est inférieur à l'équivalent en dinars de 400 € sont amortis sur une année.

### 3.4 Apports affectés à des immobilisations

Les apports affectés à des immobilisations constituent la quote part des fonds transférés par Heinrich Böll - Berlin ayant servi au financement de l'acquisition d'immobilisations.

Les apports finançant des biens amortissables sont rapportées, aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations financées, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

Les apports finançant des biens non amortissables (tels que les cautions au titre des loyers) sont maintenues au niveau des actifs nets, jusqu'à ce que leurs effets prennent fin.

### 3.5 Autres apports

Les autres apports sont les ressources octroyées gratuitement par Heinrich Böll - Berlin pour couvrir les charges inhérentes aux activités courantes de l'association. Elles sont rapportées au résultat de l'exercice à concurrence des charges engagées au cours du même exercice.

### 3.6 Heinrich Böll, apports reportés

Ce compte enregistre les opérations relatives aux ressources octroyées par Heinrich Böll - Berlin et affectées au financement de l'activité de l'association : frais de gestion, charges des projets et acquisition d'immobilisations.

Les transferts de fonds par Heinrich Böll - Berlin sont constatés, à leur encaissement, en tant que passifs au crédit du compte "Heinrich Böll, apports reportés". A la date de clôture, ce compte est débité par :

- \* Le crédit du compte de produit "autres apports" et ce à concurrence des charges engagées au cours de l'exercice.
- \* Le crédit du compte de fonds associatifs "apports affectés à des immobilisations" et ce à concurrence des fonds ayant servi au financement de l'acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice.

Ainsi, au niveau des états financiers, ce compte est présenté parmi les passifs et représente les fonds reçus et non encore consommés.